

Délibération CA – 20260310-10

Reims, le 12 mars 2026

DELIBERATION

Relative à la modalité de gestion locative

Vu le code de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Point de l'ordre du jour :

Modalité de la gestion locative

Vu l'exposé des motifs évoqué en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

article unique

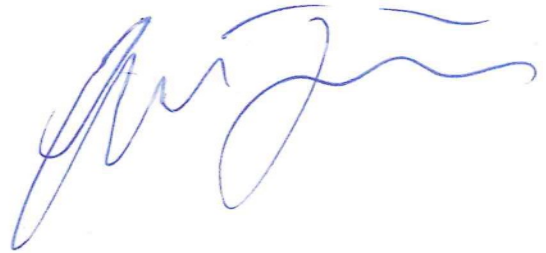
Le Conseil d'administration du CROUS de Reims adopte les modalités de gestion locative pour la campagne d'attribution des logements conformément au document annexé

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 15
Procurations : 5
Abstentions : 0
Pour : 20
Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration
Recteur délégué à l'Enseignement
Supérieur la Recherche et l'Innovation de
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI



Point n°10

Modalités de gestion locative 2026-2027

Exposé des motifs

En vue de la campagne d'attribution des logements, il est soumis au vote du Conseil d'administration les principes généraux de la gestion locative en vigueur pour 2026-2027.

Ce document cadre d'application locale est la conséquence du travail d'analyse national et de l'organisation des campagnes d'attribution des logements.